

L'offre VAE à l'AFPIA Lyon

(Certifications professionnelles)

Vendeur agenceur de cuisine, salle de bains et rangement RNCP 37051

Poseur agenceur de cuisines et salles de bains RNCP 37055

La VAE ?

La VAE est un droit individuel inscrit dans le code du travail (article L. 6111-1) et dans le code de l'Education (article L. 335-6).

La VAE est accessible à toute personne justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée. Y compris, les périodes de mise en situation en milieu professionnel. Selon la loi « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi » publiée au Journal officiel du 22 décembre 2022.

Accessibilité aux personnes en situation de Handicap (Etablissement labellisé H+)

Les + :

... pour les candidats à la VAE

Acquisition d'une certification professionnelle ou d'un ou plusieurs blocs de compétences en cohérence avec votre expérience professionnelle

Obtenir un niveau de qualification supérieure.

Évoluer professionnellement /obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle

... et pour les entreprises

Favoriser le développement de vos collaborateurs.

Anticiper l'évolution des métiers.

Acquérir un socle commun de compétences.

Développer le vivier de professionnels du métier concerné

Bien + qu'un Centre de Formation :

Valeur Ajoutée de l'AFPIA Lyon

Un accompagnement individualisé et modulable au repérage de vos compétences, à la rédaction du dossier VAE et à la préparation de votre soutenance.

Étapes :

Processus de demande d'éligibilité et de validation à la VAE

Étape 1 – Informez-vous sur les conditions d'accès à la VAE et Choisissez la certification ou le bloc de compétences que vous souhaitez acquérir.

Étape 2 – Demandez et déposez un dossier de recevabilité (Cerfa 12818*02) auprès de votre organisme certificateur sélectionné, qui contrôlera le respect des conditions d'éligibilité.

Si votre demande est recevable, vous élaborez votre dossier VAE, grâce aux livrets d'accompagnement que AFPIA Lyon mettra à votre disposition.

A ce stade, AFPIA Lyon vous propose un accompagnement modulable pour mener à bien votre projet.

Étape 3 – Préparer et déposer un dossier de validation (livret 2) qui sera le support d'évaluation pour le jury de certification à la VAE.

Étape 4 – Préparer et soutenez votre dossier de validation lors de l'entretien avec le jury de certification (l'évaluation finale)

A l'issue de la soutenance, trois cas de figure sont possibles :

- Vous validez totalement la certification professionnelle
- Vous la validez partiellement (Blocs de compétences)
- Vous n'obtenez aucune validation

NB : Décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 - art. 2

Au cours de la même année civile, un candidat ne peut soumettre plus d'un dossier pour une même certification professionnelle ou plus de trois pour des certifications professionnelles différentes.

Étape 5 – Découvrez le résultat : vous serez informé par AFPIA Lyon, de la décision du jury de certification (*1 mois maximum après l'entretien*).

Accompagnement :

Étapes de l'accompagnement		Modalités	Durée		Coût
1	Repérage des compétences (obligatoire)	Présentiel sur RDV	4h00		75€/heure
2	Aide à la rédaction du dossier (modulable)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	20h00	75€/heure
3	Aide à la préparation de l'entretien avec jury (optionnel)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	6h00	75€/heure

Tarifs VAE :

Certifications professionnelles AFPIA LYON	① Demande du dossier recevabilité	② Dépôt du dossier de recevabilité	③ Décision de recevabilité	④ Accompagnement	Obligatoire dans l'Accompagnement (Repérage des compétences)	⑤ Dépôt du dossier	⑥ <i>Entretien avec le jur.</i>
Tarifs sans accompagnement			200 € **		4h00 à 75€ **		600 € **
Tarifs avec accompagnement			200 € **	Selon devis	4h00 à 75€ **		600 € **

** Tarifs TTC

Financements :

La VAE peut être réalisée dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise ou du Compte personnel de formation (CPF) et à travers le dispositif "Transitions Pro" : <https://www.transitionspro.fr/>

Vous pouvez obtenir une aide financière pour faire votre VAE, notamment auprès de votre employeur, d'un opérateur de compétences (OPCO) ou du conseil régional.

À noter :

Vous pouvez obtenir une aide financière pour faire votre VAE, notamment auprès de votre employeur, d'un opérateur de compétences (OPCO) ou du conseil régional.

Vous souhaitez en savoir plus sur le déroulement d'une VAE, les organismes en charge de l'accompagnement, les possibilités de financement... ?

Des points relais conseil VAE sont présents dans votre région : consultez le portail de la Validation des acquis de l'expérience

[France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)

[Validation des acquis de l'expérience \(VAE\) | Service-Public.fr](#)

Contact AFPIA Lyon : info@afpia-lyon.fr